**الجمهورية ﺍﻹسلامية الموريتانية**

**شرف – اخاء -عدل**

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

**وزارة البيئة والتنمية المستديمة**

**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

****

****

**TERMES DE RÉFERENCE POUR UNE EXPERTISE TECHNIQUE**

Accompagnement pour Opérationnalisation de l’Observatoire Nationale de l’Environnement et du Littoral (ONEL) (Composante littorale)

**Août 2024**

**Introduction**

Le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable a créé par le décret n° 2023-141 du 27 octobre 2023 un Observatoire National de l’Environnement et du Littoral (ONEL) dont les missions portent aussi bien sur l’Environnement de manière générale (Composante Environnement) que sur le littoral de manière spécifique (Composante « Littoral »).

La composante « Littoral »de l’ONEL s’apparente bien avec l’observatoire du littoral tel qu’institué par la loi n° 2007- 037 du 17 avril relative au littoral en son article 24 et tel que préconisé par le Plan Directeur pour l’Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM) de 2005 et son actualisation en 2017.

Le projet WACA –MR étant exclusivement orienté vers la gestion intégrée de la zone côtière, la présente étude, sur financement dudit projet vise à opérationnaliser la composante « Littoral » de l’ONEL.

1. **Contexte**

En Afrique de l’Ouest, les zones côtières sont soumises à des aléas naturels que sont l'érosion du littoral et les risques de submersion des côtes. Ces aléas récurrents sont aggravés par les effets imprévisibles des changements climatiques d’où des dangers de grande envergure qui pèsent sur la sécurité des biens et des populations littorales.

Face aux multiples agressions sur le littoral, largement partagées dans la sous-région ouest africaine, le Programme d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA), sur financement de la Banque mondiale, a été conçu pour être une réponse à de nombreux défis communs et apporter des solutions douces aux problèmes qui mettent la zone marine et côtière en danger. En particulier, il est venu pour atténuer les risques et menaces d’origine anthropique et naturel notamment en améliorant les moyens d’existence des communautés littorales de l’Afrique de l’Ouest, en réduisant la vulnérabilité des zones côtières, en favorisant la productivité des écosystèmes par la préservation et les pratiques durables d’exploitation et, enfin par le développement d’une politique côtière intégrée et résiliente au climat.

Compte-tenu de l’augmentation des enjeux environnementaux et socio-économiques, un Schéma Directeur des Littoraux de l’Afrique de l’Ouest (SDLAO) a été élaboré dans le but de prévoir les aléas à différentes échelles de temps et d’espace, de suivre la dynamique des zones côtières et d’éclairer les choix de gestion et d’aménagement. La mise en œuvre de cette approche d’aménagement durable a été confiée à l’Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA) appelé à accompagner l’émergence de nouveaux observatoires locaux ou à consolider des observatoires existants en termes de suivi du littoral et selon l’objectif « une observation pour une meilleure compréhension, de meilleures décisions ». En particulier, l’ORLOA vise :

* L’amélioration et la valorisation de la connaissance scientifique et technique
* La mise à disposition d’un outil d’aide et de partage à la compréhension, à la connaissance et la gestion des phénomènes littoraux
* La mise en place d’une politique durable et intégrée du littoral

Plusieurs indicateurs de suivi aux échelles nationales et régionales ont été définis et des protocoles à renseigner ont été construits à leur sujet ; il s’agit des indicateurs suivants :

* Densité démographique
* Densité résidentielle
* Evolution du Trait de Côte
* Géomorphologie des côtes
* Extraction de sédiments/granulats
* Sources de pollution aux hydrocarbures
* Evolution du niveau marin

Le PDALM de 2005 et son actualisation en 2017 reconnaissent parmi les enjeux du littoral mauritanien celui d'une insertion harmonieuse du littoral dans les contextes national et régional basée sur la consolidation de l’équilibre territorial et l'articulation effective de cet ensemble littoral (i) avec le reste du pays ; (ii) avec les pays voisins. A cet effet, le volet « Etude du suivi du trait de côte du SDLAO », un diagnostic national du littoral mauritanien a été réalisé en 2010.

En Mauritanie, l’environnement marin abrite une ichtyo faune abondante et variée composée essentiellement d’espèces pélagiques, démersales et benthiques ; il renferme également une biodiversité exceptionnelle composée de mammifères marins, de tortues marines et d’oiseaux d’eaux ; il contient des habitats marins variés. La pêche, le trafic maritime et la prospection / exploitation des hydrocarbures offshore sont les principaux usages de la zone maritime.

Le littoral jouxtant cet environnement marin comprend un espace mer-terre interdépendant et interactif qui regroupe les écosystèmes côtiers marins (Réserve Satellite du Cap Blanc -RSCB, Baie de l’Etoile - BE et Parc National du Banc d’Arguin - PNBA) et les écosystèmes côtiers estuariens (Parc National de Diawling - PND). Ces écosystèmes littoraux sont connus pour leur richesse en biodiversité, leur vulnérabilité et leur environnement récréotouristique. Au vu de leur importance écologique certains de ses écosystèmes littoraux ont déjà des statuts de conservation (RSCB, PNBA et PND). D’autres zones sensibles comme la Baie de l’Etoile et la zone des hauts fonds de moins de 20 m de profondeur font l’objet de mesures de protection.

Le littoral constitue, par endroits, des sites privilégiés pour des infrastructures support aux activités économiques en lien avec la mer (pêche, commerce) et pour l’implantation des agglomérations de populations qui veulent tirer profit des faveurs de la mer et du cadre de vie agréable qu’il offre.

Au niveau du littoral, espace multi-usages et multi-acteurs très convoité, l’exploitation des ressources naturelles à travers des pratiques non durables et les différentes formes d’aménagement aux impacts mal appréhendés accentuent la vulnérabilité des espaces littoraux. A ces facteurs de perturbation d’origine anthropique s’y ajoutent les risques susceptibles d’être occasionnés par les changements climatiques aux impacts multiples : inondations des zones côtières, perte de la biodiversité, fragilisation des espaces marins et côtiers sensibles, menaces sur l’équilibre des écosystèmes littoraux et sur la survie des communautés littorales.

Au regard des pressions économiques et sociodémographique de plus en plus grandissantes sur cette zone stratégique de développement, les pouvoirs publics ont décidé en 2005 de gérer le littoral dans le cadre d’une « approche globalisante qui consacre une vision multisectorielle du littoral, intègre les principaux enjeux d’une approche de développement durable, d’adaptation au changement climatique et de réduction des risques côtiers appliqués au littoral mauritanien » ; cette approche de gestion intégrée de la zone marine et côtière a été traduite en 2005 sous la forme d’un Plan Directeur pour l’Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM) qui a été actualisée en 2017.Le PDALM de 2005 et son actualisation en 2017 ont préconisé la création d’un Observatoire National du Littoral (ONL) jugé pertinent pour l’opérationnalisation de l’approche de développement durable du littoral du fait qu’il peut assurer le rôle d’un cadre de mutualisation des efforts de connaissance, de diffusion de l'information et d'aide à la décision au service des instances interministérielles.

1. **Observatoire National de l’Environnement et du Littoral (ONEL)**

2.1. **Historique**

Le PDALM de 2017 a préconisé, dans la continuité de son ancêtre le PDALM de 2005, la création d’un Observatoire National du Littoral (ONL) placé auprès du Ministère chargé de la gestion du littoral dont la mission essentielle concerne : (i) la production, la collecte, le traitement et l’analyse des données sur le littoral et le milieu marin ; (ii) la diffusion et la mutualisation de l’information entre les parties prenantes ; et (iii) fournir les éléments d’appui à la prise de décision. Les fonctions de l’ONL, outre la fourniture à la demande d’informations pertinentes et actualisées aux différents intervenants du littoral, peuvent se décliner comme suit :

* Contribuer à diffuser les connaissances et à favoriser les débats ;
* Apporter appui et conseils aux différents maîtres d’œuvre des actions d’aménagement du littoral, ainsi que de favoriser la mobilisation des savoir-faire disponibles au travers des instruments mis en place et gérés, comme la base de données « capacités pour l’aménagement du littoral » ;
* Appuyer la diffusion des solutions techniques innovantes et bonnes pratiques en matière d’aménagement du littoral ;
* Contribuer à capitaliser et à favoriser les échanges d’expériences entre les différents départements et parties prenantes ;
* Contribuer à valoriser et à faire connaître les résultats des actions initiées dans le cadre du PDALM ; et
* Contribuer à l’amélioration de la qualité des décisions, en offrant aux responsables une meilleure visibilité de l’état actuel et des prospectives quant à l’évolution du littoral.

L’ordonnance n° 2007- 037 du 17 avril 2007 relative au littoral, a institué en son article 24 un observatoire du Littoral chargé de réaliser un diagnostic environnemental global sur la façade maritime de la Mauritanie à partir d'un système d'information pluridisciplinaire permettant de cataloguer, stocker, synthétiser et diffuser les informations produites par différents organismes et d’aboutir à une modélisation des changements afin de proposer aux décideurs des scénarios d'évolutions basés sur des données fiables. Ainsi, l’observatoire du littoral est un cadre mutualisation des efforts de connaissance de diffusion de l'information et d'aide à la décision

2.2. **Observatoire National de l’Environnement et du littoral**

Le décret n° 2023-141 du 27 octobre 2023 a créé un établissant public à caractère administratif dénommé « Observatoire National de l’Environnement et du littoral ». Au vu de son intitulé, ledit Observatoire concerne à la fois l’environnement et le littoral et de ce fait, il peut être considéré pour ce qui est du littoral celui institué par la loi n° 2007- 037 du 17 avril 2007 et suggéré par les PDALM.

Les vingt-trois missions de l’ONEL peuvent se répartir dans les cinq fonctions essentielles d’un observatoire. Il s’agit de :

1. Fonction « Système d’information »

Il s’agira de mettre en place un système d'information (SI) pluridisciplinaire permettant de :

* Assurer la collecte, le traitement et le stockage des données produites par les fournisseurs de données ainsi que l’analyse de toutes les données sur le littoral et le milieu marin (Composante : Base de données - BD)
* Synthétiser les informations produites par les différents organismes et en assurer une vulgarisation et une diffusion élargie destinées à toucher l’ensemble des décideurs et des parties prenantes de la gestion du littoral (Composante : Communication autour des données et Information- CI)

La limite entre les deux composantes n’est pas étanche d’où leur interdépendance.

A.1. Composante « Bases de données (BD) »

La fonction « Bases de données » au niveau du SI prendra en charge les missions suivantes de l’ONEL :

1. Mise en place de dispositifs de suivi des écosystèmes littoraux et de Suivi des différentes thématiques environnementales ;
2. Développement d’outils efficaces d’acquisition, d’analyses et de partage des données en vue d’éclairer les processus décisionnels au sujet de l’aménagement des ressources naturelles et de la protection du littoral ;
3. Production des données écologiques sur le littoral et l’environnement à travers la collecte de terrain, la mesure, les enquêtes thématiques, l’analyse des données sur le littoral et l’environnement en général (Composante BD) et leur diffusion dans des formats bien appropriés (CI);

A.2. Composante Communication et Information (CI)

La fonction « Communication et Information » au niveau du SI prendra en charge les missions suivantes de l’ONEL destinées à diffuser les connaissances et à favoriser les débats sur les défis croissants du développement du littoral; il s’agit de :

1. Diffusion des résultats de suivi et mise au service des acteurs d’informations et d’outils pour la prise de décisions
2. Exploitation d’une base de données numérique susceptible de fournir au grand public un accès documentaire ouvert et améliorer le niveau de veille écologique
3. Information et sensibilisation du grand public sur les enjeux de l’environnement et du littoral
4. Publication des rapports de synthèse, l’élaboration des atlas portant sur les thématiques environnementales et des notes de politique destinés aux décideurs ;
5. Elaboration et diffusion des recueils de bonnes pratiques et des évaluations environnementales stratégiques
6. Fonction « Recherche et renforcement des connaissances »

La fonction « Recherche et renforcement des connaissances » s’attellera à combler les nom­breuses lacunes dans les connaissances sur le littoral et l’environnement mais aussi à prendre en charge le développement des connaissances sur les thématiques qui se révèlent prioritaires notamment les questions de recherche formulées par les parties prenantes.

La conduite de toute recherche serait de nature à produire des connaissances utiles pour la compréhension du littoral dans son intégralité mais aussi pour apporter les éclairages scientifiques et techniques sur le fonctionnement de ses écosystèmes en vue de leur gestion durable

Cette fonction prendra en charge les missions suivantes de l’ONEL :

1. Conduite de la recherche opérationnelle sur les questions écologiques et la promotion des technologies vertes
2. Renforcement des connaissances sur le littoral et sur l’Environnement (organisation des formations continues par l’équipe ONEL et des stagiaires dans différentes thématiques durant la période couverte par l’assistance)
3. Réalisation des inventaires relatifs aux ressources naturelles et au littoral avec l’implication des départements de recherches (Université de Nouakchott, IMROP, ACNAV/ISSM, ISET etc.)
4. Identifier et étudier les dynamiques, les inégalités et les déséquilibres écologiques des écosystèmes qui s’opèrent dans les milieux naturels et entreprendre les actions appropriées
5. Veiller à l’harmonisation des méthodes d’observation et d’analyse et la mutualisation des connaissances dans les domaines relatifs à la promotion du capital naturel
6. Fonction « Formation et renforcement des capacités »

Dans le cadre de la fonction « Formation et renforcement des capacités », il s’agira de développer les capacités d’une gestion territoriale du littoral notamment à travers le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour la gestion du littoral, le renforcement des capacités techniques dans les différents secteurs en matière des techniques et des nouvelles technologies appliquées à l’environnement, le renforcement des capacités et des compétences des collectivités littorales en matière de gestion de proximité du littoral, etc.

Cette fonction prendra en charge les missions suivantes de l’ONEL :

1. Elaboration des plans de formation continue, de perfectionnement et d’apprentissage des différents métiers de l’environnement
2. Opérationnaliser des équipes thématiques dédiées à la surveillance écologique en partenariat avec les instituts de recherche et de conservation
3. Promotion et maitrise des techniques et des nouvelles technologies appliquées à l’environnement
4. Fonction « Expertise »

Dans le cadre de cette fonction « Expertise », l’ONEL est appelé à développer des pools d’experts en mesure de valoriser les outils de suivi-communication-capitalisation des résultats produits aux fins d’une gestion durable de l’environnement et du littoral, assurer une exploitation optimale des études et expertises conduites dans les différents secteurs, etc.

Cette fonction prendra en charge les missions suivantes de l’ONEL :

1. Participation active et encadrement scientifique des rapports techniques et scientifiques destinés aux conventions internationales environnementales
2. Référencement et contrôle de l’ensemble des données écologiques en relation avec l’environnement et le littoral
3. Encadrement des œuvres et travaux d’expertise et de contre-expertise dans les domaines se rattachant à l’écologie
4. Conduite de toute autre mission confiée par le Ministre de l’environnement
5. Mise en place d’un système de surveillance et de monitoring écologique sur le long terme
6. Fonction « Coopération et Partenariat »

Dans le cadre de cette fonction « Coopération et Partenariat » et pour en assurer les missions qui lui sont confiées, l’ONEL œuvrera pour la construction d’un large partenariat entre les différentes instances des départements sectoriels, les institutions nationales de formation et de recherche, la société civile, etc. D’autres collaborations avec des partenaires techniques, financiers et scientifiques doivent être envisagées aux échelles sous régionales et internationales pour assurer une insertion du littoral dans son contexte ouest africain et pour favoriser les échanges d’expériences.

1. Contribution au développement du Partenariat sous régional et international en faveur de la gestion intégrée du littoral et de l’Environnement
2. Identifier des partenaires clés au niveau local et régional pour la collecte, traitement et analyse, de données et suivi et partage de d’informations fiables.
3. Développer des partenariats scientifiques, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa mission
4. Renforcer les capacités de l’ONEL à la mobilisation des ressources financières et la durabilité des partenariats

Au vu des objectifs assignés au Programme d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l’Ouest (WACA ResIP)) le projet WACA – MR s’investit, entre autres, dans l’accompagnement d’une politique de gestion intégrée de la zone marine et côtière et dans des activités visant à améliorer la résilience des populations des zones côtières, la restauration des zones sensibles, etc.

 Dans le cadre des activités du projet WACA-MR relatives à la gestion durable du littoral une assistance qui vise à appuyer la mise en œuvre de la composante de l’ONEL. Pour les besoins de celle-ci, les éléments contextuels suivants sont à considérer à savoir :

1. Les orientations stratégiques préconisées pour le littoral par le PDALM de 2017,
2. Les stratégies portant sur la gestion durable de la zone marine et côtière,
3. Le cadre juridique spécifique au le littoral (Ordonnance littoral n° 2007- 037 du 17 avril 20, décret fixant les attributions du Ministre de l’Environnement et du Développement Durable et l’organisation de l’administration centrale de son département, le décret n° 2023-141 du 27 octobre 2023, etc.),
4. Le rapport de l’étude sur l’organisation et le fonctionnement de l’Observatoire du Littoral Mauritanien (OLM),
5. Les conventions internationales (Convention sur la Diversité Biologique, Convention sur les zones humides, etc.),
6. L’évolution des initiatives régionales en matière d’observation du littoral depuis le Programme Régional de Lutte contre l’Érosion Côtière (PRLEC) à la mise en place de l’actuel Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA)et leurs principales conclusions au sujet d’une politique durable et intégrée du littoral
7. Les documents du Programme WACA ResIP et du projet WACA – MR.
8. **Objectif de l’assistance**

Au vu du cadre global de gestion du littoral et des missions assignées à l’ONEL à travers le décret n° 2023-141 du 27 octobre 2023, l’objectif assigné à cette étude est l’appui à l’opérationnalisation de l’ONEL notamment dans sa composante littorale.

1. **Tâches des experts assistants**

Les consultants spécialisés dans les champs de l’étude ont notamment pour tâches principales de:

1. Fonctionnement de l ONEL »
2. Spécifier, dans le cadre des missions de l’ONEL, les missions environnementales d’une manière générale et les **missions spécifiques** afférentes à la composante Littoral ;
3. Proposer un organigramme fonctionnel pour l’ONEL sur la base de ses missions en tenant compte de ses missions et spécificités ;
4. Déterminer le profil détaillé du personnel et des experts devant constituer ledit organigramme ainsi que les équipements nécessaires ;
5. Documenter les grandes lignes de la politique durable et intégrée de l’environnement et du littoral ouest africain, les indicateurs de suivi et leur protocole à renseigner et proposer les mécanismes et modalités pour une insertion harmonieuse de ONEL dans le contexte mauritanien et ouest africains.
6. Définir les orientations et les modalités de mise en œuvre d’un programme de coopération sous régionale en matière d’observatoire ;
7. Elaborer un budget, sur la base des activités des deux sous composantes SIL et RCC pour l’opérationnalisation de l ONEL
8. Proposer un mode de financement pérenne de la composante Littoral de l’ONEL
9. Système d’Information sur les écosystèmes vulnérables et les impacts des changements sur les communautés en Mauritanie et le littoral en particulier
10. Identifier et caractériser les partenaires (fournisseurs des données) et les parties prenantes (utilisateurs des produits) de l’environnement s
11. Dresser un état des lieux complet des bases de données présentes dans tous les Ministères et toutes les institutions partenaires du futur Système d’Information sur l'ONEL : type de données, origine, disponibilité, périodicité, période couverte, qualité, etc. ;
12. Définir les données à fournir par chaque partenaire au SIL et proposer un protocole portant sur les échanges de données entre l’ONEL et celui-ci ;
13. Proposer et valider avec les parties prenantes l'architecture d'un SI répondant aux missions de l’ONEL en termes de collecte de l’information venant des partenaires, de sa centralisation / traitement et de sa diffusion /redistribution selon les besoins ;
14. Rédiger et valider avec les parties prenantes un Cahier des Charges détaillé pour le développement du SI de ONEL (y compris l’assistance et les formations nécessaires pour la gestion et la pérennisation du SI ONEL (SIO)) et permettant de lancer un appel d’offre pour la réalisation de celui-ci ;
15. Rédiger et valider avec les parties prenantes un Dossier d’Appel d'Offres (DAO) International pour recruter un Bureau d'Etudes en vue de la réalisation du SI ONEL
16. Développer une stratégie de communication et d’information en vue du partage des produits du SIP, de vulgarisation des résultats du suivi et de mutualisation des efforts de connaissance
17. S’appuyer sur l’expertise locale pour la production, la collecte l’analyse de données et le suivi et partage de l’information ;
18. Renforcement des Connaissances et des Capacités (RCC)
19. Elaborer et valider un Plan d’actions quinquennal de Renforcement des Connaissances sur les thématiques de l’environnement du littoral jugées prioritaires et sur les questions de recherche formulées par les parties prenantes
20. Concevoir et valider un Plan de formation destiné à renforcer les capacités et l’expertise du personnel pour le montage et l’opérationnalisation de l’ONEL
21. Développer les approches et les modalités retenues pour la réalisation de chacun des systèmes suivants : (i) système de suivi des écosystèmes sensibles, (ii) système de monitoring du milieu marin et côtier, et (iii) système de surveillance et d’alerte précoce à mettre en œuvre en coordination avec la protection civile.
22. Impliquer les Universités à travers les chercheurs, jeunes diplômés, et des stagiaires.
23. **Profil des experts**

Les profils des experts requis pour conduire l’étude sont :

* Un expert international spécialisé dans les systèmes d’information
* Un expert international spécialisé en gestion des écosystèmes naturels et du littoral en particulier
* Un expert en communication et ou en valorisation de l’information

Outre les titres universitaires (minimum Bac+5), chaque expert doit justifier dans son champ d’intervention une expérience confirmée d’au moins 5 ans. Une bonne maitrise de la langue française est exigée de chacun des experts.

Les experts doivent obligatoirement postuler à travers des Bureaux d’Etudes. L’expérience du Bureau d’Etudes dans les domaines de l’étude est un atout complémentaire.

1. **Produits attendus**

Les produits de l’étude sont :

1. Fonctionnement des composantes environnement du Littoral »
* Note de cadrage de la mission d’assistance pour validation ;
* Rapport 1 portant sur (i) les missions spécifiques afférentes à la mission d’assistance (ii) un organigramme fonctionnel pour l’ONEL (iii) le profil détaillé du personnel et des experts pour le fonctionnement de l’ONEL ;
* Rapport 2 portant sur (i) l’insertion de l’observatoire mauritanien dans le contexte ouest africain et (ii) programme de coopération sous régionale en matière d’observatoire de l’environnement du littoral ;
* Rapport 3 portant sur (i) proposition de budget pour ONEL et les deux sous composantes SIL et RCC (ii) proposition d’un mode de financement pérenne de ONEL »
1. Système d’information sur le littoral
* Rapport 4 portant sur (i) la caractérisation des partenaires (fournisseurs des données) et des parties prenantes (utilisateurs des produits) de l’ONEL, (ii) un état des lieux complet des bases de données présentes dans tous les Ministères et toutes les institutions partenaires, (iii) les données à fournir par chaque partenaire accompagné du protocole d’échanges de données proposé ;
* Rapport 5 détaillé sur l’architecture répondant aux missions de l’ONEL par rapport à la composante « Littoral » ;
* Rapport 6 Mise en place d’un Cahier des Charges détaillé pour le développement du Système d’Information de l’observatoire (SIO) ;
* Rapport 7 détaillé sur le Dossier d’Appel d'Offres (DAO) International pour recruter un Bureau d'Etudes en vue de la réalisation du SIO
* Rapport 8 détaillé sur une stratégie de communication et d’information accompagnant le SIO.
1. Renforcement des Capacités (RCC)
* Rapport 9 Mise en place d’un Plan d’actions quinquennal de Renforcement des Connaissances
* Rapport 10 Plan de formation destiné à renforcer les capacités et l’expertise du personnel de l’ONEL et les partenaires locaux
* Rapport 11 sur les approches et les modalités retenues pour la réalisation de chacun des systèmes suivants : (i) système de suivi des écosystèmes sensibles, (ii) système de monitoring du milieu marin et côtier, et (iii) système de surveillance et d’alerte précoce.
1. **Durée et modalités de la prestation de services**

La durée de la prestation de service est de **six mois**. Durant la période de prestation de service, les experts auront notamment les charges suivantes :

* Organiser les rencontres avec les acteurs impliqués et /ou concernés à Nouadhibou et à Nouakchott ;
* Restituer les versions préliminaires des produits attendus et ce pour recueillir les observations et amendements éventuels des acteurs concernés ;
* Remettre, après intégration et prise en compte des observations et amendements formulés, les produits dans leur version définitive en format papier et en format électronique
1. Dossiers de candidatures

Les bureaux d’Etudes intéressés et remplissant les conditions ci-dessus énumérées sont invités à soumettre les dossiers de candidature. Ils sont composés de :

* Une offre technique détaillée comprenant la compréhension des tâches, une note méthodologique concise, un chronogramme des activités, une répartition des tâches, les références techniques pertinentes, et le(s) CV
* Une offre financière détaillée
1. Date de clôture des offres

Les soumissionnaires adresseront leurs offres technique et financière en deux fichiers séparés par mail à ………. au plus tard le 16/7/2024.à ….. GMT.